

PROJET MINIER MATAWINIE À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Les suivis de la commission d'enquête à la suite de la rencontre préparatoire à l'audience publique tenue le 14 janvier 2020 à Saint-Michel-des-Saints

Réponses de la commission aux questions qui n'ont pas pu être répondues sur place, puisqu'elles nécessitaient des vérifications auprès du personnel du BAPE et de l'équipe de la commission.

1. Est-il possible qu'un mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE soit reporté?

Reporter, annuler ou suspendre un mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE est un pouvoir qui appartient au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le BAPE n'a pas le pouvoir d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le mandat.

2. Serait-il possible d'ouvrir un centre de consultation à Saint-Zénon pour les personnes qui n'auraient pas accès à Internet ou qui voudraient consulter la documentation en version imprimée?

Un centre de consultation a été ouvert à proximité de Saint-Zénon. Il est situé à la Bibliothèque de Saint-Michel-des-Saints. La documentation en version imprimée y est disponible ainsi qu'une connexion Internet gratuite. Tous les documents déposés durant la consultation publique se trouvent aussi sur le site Web du BAPE :

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/>

3. Pourquoi l'Autorité des marchés financiers ne fait pas partie des personnes-ressources invitées à la première partie de l'audience publique?

La commission n'anticipe pas que le public aura suffisamment de questions destinées à l'Autorité des marchés financiers, comme personne-ressource pour qu'elle soit convoquée par le BAPE en première partie de l'audience publique à Saint-Michel-des-Saints. Toutefois, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, de qui relève Investissement Québec et sa filiale Ressources Québec a été convoqué pour répondre à des questions par écrit posées à la suite de la première partie de l'audience publique.

4. La commission peut-elle faciliter l'organisation des citoyens en prévision de l'audience publique, par exemple par la location d'une salle où se réunir?

Outre cette rencontre préparatoire, le BAPE et les commissaires ne peuvent pas s'impliquer dans les activités entreprises par les citoyens, les personnes-ressources et l'initiateur pour se préparer à une audience publique. L'impartialité et la neutralité du BAPE des commissaires sont essentielles à la crédibilité du processus. Cette rencontre préparatoire à l'audience publique vise principalement à informer les participants sur le déroulement de l'enquête et l'audience publique et sur les modes de participations disponibles pour le public. La nouvelle initiative d'une rencontre préparatoire à l'audience publique tenue le 14 janvier 2020, ouverte à tous les citoyens et les groupes, visait justement à outiller davantage les participants. C'est une initiative qui vise à augmenter et à diversifier la participation du public à nos travaux.

